



Recouvrement de créance de noos/numericable via intrumjustitia

Par **marie**, le **03/09/2008 à 17:27**

Contrat NOOS TV résilié par R+AR le 6/02/07 avec oppositio de prélèvement sur mon CB. Aucune réponse reçue. Plus de boutique NOOS à Montauban. 16 mois + tard, cad en juin 2008 j'ai eu un prélèvement sans préavis de NOOS de 28,90 E. NUMERICABLE m'a adressé un courrier (après mon coup de fil) le 18/08/08 me réclamant la somme de 75 E sans explication. J'ai restitué le matériel et ils m'ont remboursé le dépôt de garantie par viremt bancaire le mois dernier. J'ai reçu quques jours après un courrier d'INTRUM JUSTITIA daté du 22/08/08 avec injonction de payer la somme de 91 E. J'ai envoyé les justificatifs de ma résiliat° à cette sté, refusant de payer ce que je ne dois pas et mes intentions d'entamer une action en justice et d'en avertir Que Choisir.rnlls me répondent par SMS pour que je les contacte par tél. Impossible d'avoir un interlocuteur et je viens de leur adresser un e.mail. J'ai vu que bcp de personnes ont des pb avec eux. Que dois-je faire et que peut-on faire pour que cesse les arnaques ?

Par **superve**, le **03/09/2008 à 18:41**

bonjourrrnvous dites : rnrn[citation]J'ai envoyé les justificatifs de ma résiliat° à cette sté, refusant de payer ce que je ne dois pas et mes intentions d'entamer une action en justice et d'en avertir Que Choisir. [/citation]rnrnavez vous envoyé vos justif par LRAR ?rnsi non, commencez par ça.rnrnSi oui, envoyez une LRAR à noos et demandez leur de faire cesser ces relances immédiatement sous peine de dépôt de plainte.rnrnVoyez si cela fonctionne, tenez nous au courant.rnrnBien cordialement.

Par **marie**, le **03/09/2008 à 18:57**

merci pour vos conseils. J'ai envoyé le dossier en recommandé mais pas avec accusé de réception. Dois-je envoyer l'ensemble du dossier et copie du courrier fait à INTRUM à NUMERICABLE également ? Je vais peut-être attendre leur réponse mais surtt demander à ma banque de refuser tout prélèvement d'INTRUM et NUMERICABLE, tant pis pour les frais. Qu'en pensez-vs ? Merci

Par **superve**, le **03/09/2008 à 18:59**

rernrnun recommandé suffit, tant pis pour l'AR.rnrnEnvoyez le même courrier a noos.rnrnEt oui, demandez l'interdiction des prélèvements.rnrnBien cordialement.